

CONTRAT D'ACHAT DES PRODUITS CRESCENDO PHARMA

Voici les modalités juridiques qui vous lieront à Crescendo Pharma Inc. Lors de l'achat d'un produit de notre Boutique.

1. Réception du produit commandé

Le produit vous sera expédié par courriel le plus rapidement possible et au maximum dans un délai de 24 heures après réception.

2. Droit consenti sur paiement

Sur paiement du prix des produits Crescendo, vous obtenez le droit non-exclusif d'utiliser les produits Crescendo pour votre usage personnel, pour une seule pharmacie, une seule adresse civique, et sans utilisation commerciale.

3. Étendue du droit consenti

Modification des documents : En vertu de ce droit, vous pouvez consulter, utiliser, modifier, adapter et reproduire les produits Crescendo pour vos fins personnelles uniquement, et pour une seule adresse civique. Pour plus de précisions : Lorsque des documents en format modifiables vous sont fournis (notamment Word, Excel ou Power Point), vous pouvez effectuer les modifications requises pour votre pharmacie, mais doit laisser en place les mentions de copyright, ainsi que la mention « rédaction originale » ou « rédaction d'origine » telle qu'elle apparaît sur les documents.

Diffusion des documents : Vous pouvez également transmettre ou permettre la consultation des produits Crescendo aux personnes concernées par le contenu du produit acheté.

Sous réserve de ce qui précède, vous ne pouvez pas : directement ou indirectement, diffuser, vendre, louer, prêter, donner, fournir une copie (numérique ou autre) ou permettre la consultation ou l'utilisation des produits Crescendo à quiconque; vous ne pouvez pas modifier le contenu des produits Crescendo sauf les modèles modifiables. vous ne pouvez pas enlever les avis de propriété intellectuelle (droits d'auteur et marques de commerce) qui apparaissent déjà sur les documents.

4. Propriété intellectuelle

Tous les produits Crescendo, toute liste des produits Crescendo, ainsi que tout le contenu du site Web de Crescendo (texte, graphiques, logos, boutons, images, icônes et composants logiciels) sont la propriété exclusive de Crescendo Pharma inc., de ses fournisseurs ou des personnes ayant accordé une licence d'utilisation à Crescendo Pharma inc.. Ils sont protégés par les lois relatives aux droits d'auteur.

5. Responsabilité de Crescendo et limite de responsabilité

5.1 Engagement de Crescendo. Au meilleur de la connaissance de Crescendo, la Méthode est conforme aux lois et règlements, de même qu'aux directives de l'Ordre des Pharmaciens du Québec en vigueur en date de signature de la présente convention.

5.2 Limitation de responsabilité. Malgré ce qui est prévu au paragraphe précédent, le document est fourni telle quelle, sans aucune garantie légale au Licencié et Crescendo ne peut être tenu responsable de tout dommage, directs ou indirects, pouvant être causés au Licencié ou à ses patients par l'utilisation de la Méthode. Pour plus de précisions, la mise en œuvre de la Méthode relève entièrement de la responsabilité du Licencié qui doit s'assurer de respecter en tout temps ses obligations professionnelles et Crescendo ne peut être tenu responsable dans le cas où le Licencié poserait, dans le cadre de la mise en œuvre des idées suggérées, des gestes pouvant entraîner sa responsabilité professionnelle.

5.3 Garantie limitée de remplacement

La garantie relative aux produits Crescendo est semblable à celle couvrant généralement les produits logiciels et est limitée au remplacement d'un produit défectueux (i.e. impossibilité d'ouvrir le fichier informatique ou contenu illisible). Si un produit Crescendo est défectueux, Crescendo Pharma inc. s'engage à le remplacer par un produit fonctionnel identique (i.e. comportant le même numéro de produit) sans délai et sans frais, sur simple demande formulée par courrier électronique.

6. Responsabilité limitée

Dans tous les cas, la responsabilité maximale des auteurs et de Crescendo Pharma inc. découlant de ou en relation avec l'utilisation des produits Crescendo, est limitée au remboursement de leur prix d'achat.

7. Lois applicables et élection de domicile

Le présent contrat est assujéti aux lois en vigueur dans la province de Québec, Canada.

8. Totalité de l'entente

Ce contrat représente la totalité de l'entente entre vous et Crescendo Pharma.

23 octobre 2014

Christiane Mayer,

Présidente de Crescendo Pharma Inc.